



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 42772

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le financement de la réforme des retraites. Le deuxième rapport du conseil d'orientation des retraites (COR) révèle que les mesures prises par la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites dégageront 18 millions d'euros, soit seulement un peu moins de la moitié du besoin de financement initial, évalué pour 2020 à 43,5 millions d'euros. S'agissant du solde (10 à 11 milliards d'euros), l'hypothèse d'un transfert des cotisations chômage vers l'assurance vieillesse est conditionnée à un retour au plein emploi à l'horizon 2010. Le pari fait par le Gouvernement sur l'emploi pour assurer le financement de cette réforme paraît donc pour le moins osé. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si la situation préoccupante du marché de l'emploi remet en cause à ses yeux le financement de la réforme et si des mesures de substitution sont envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42772

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4894